

Jeu collector pmu : « Gagne ta rentrée au PMU ! »

D'août à octobre 2017, la Direction Marketing initie un jeu promotionnel au PMU ALR dénommé :

« Gagne ta rentrée avec le PMU ! »

Article 1 : le support du jeu

Le jeu concerne les paris enregistrés sur la course N2.

Article 2 : la période

Les paris participant au jeu sont les paris enregistrés du 15 août au 15 octobre 2017 ;

Article 3 : conditions de mises et montant minima.

Le jeu comporte deux niveaux de gains :

- Gain par tirage au sort (mises supérieures à 2 500 FCFA et inférieur à 5 000 FCFA) ;
- Gain par cumul de points (mises supérieurs à 5 000 FCFA)

Article 4 : Les gains par tirage au sort :

- Collectionner les tickets **non gagnants** de la période indiquée à l'article 2, contenant un pari d'une mise minimale chacun de **2 500 FCFA** sur la Nationale 2;
- Retourner les tickets à la LONACI dans des enveloppes (portant nom, prénoms, contacts et ville de résidence et la mention : « Tirage »);
- Les enveloppes participent à un tirage au sort selon le calendrier indiqué à l'article 5.
- 2 enveloppes sont tirées au sort par Agence ; soit au total 30 parieurs récompensés par tirage;
- Chaque enveloppe tirée, remporte 100 000 (cent mille francs) FCFA, payable, une semaine après le tirage;

Article 5 : tableau de lots et intervalles de tirage

▪ Tableau des lots

N° de tirage	Dates	Nombre de gagnants	Montant à gagner par parieur tiré	Nombre d'Agences	Total du tirage
1 ^{er} tirage	7 septembre	2	100 000	15	3 000 000
2 ^e tirage	28 septembre	2	100 000	15	3 000 000
3 ^e tirage	19 octobre	2	100 000	15	3 000 000
TOTAL					9 000 000

Soit au total, **9 000 000 F** à distribuer sur l'ensemble du jeu de la période.

▪ Intervalles de tirages

Tirages	Dates	Tickets pris en compte	Ne sont pas pris en compte, les tickets du...
1 ^{er} tirage	7 septembre	Du 15 août 3 septembre, inclus	-
2 ^e tirage	28 septembre	Du 4 au 24 septembre, inclus	Du 15 août 3 septembre, inclus
3 ^e tirage	20 octobre	25 septembre au 15 octobre inclus	Du 4 au 24 septembre, inclus

Article 6 : Le gains par points cumulés

Seuls les paris d’au moins 5 000 FCFA, participent au cumul des points.

Il consiste pour le parieur à:

- Collectionner ses tickets non gagnants d’une valeur minimale de 5 000 F sur la course Nationale 2, du 15 août au 15 octobre 2017 ;
- Retourner à la LONACI les tickets dans des enveloppes portant : nom, prénoms, contacts, ville et la ville de résidence
- Accumuler le maximum de points et faire partie du top 10 au classement général ;

Les points sont obtenus comme suit :

- Diviser la somme des mises cumulées, durant la période, par 5 000.
- Le résultat constitue le nombre de points.
- Les nombres à virgule sont arrondis au nombre supérieur :

Ex : un pari de :

- 5 000 F ($5\,000/5000= 1$), soit 1 points.
- 7 000 F ($7\,000/5000 = 1,4$), soit 2 points.

En cas d’égalité entre 2 ou plusieurs rangs, parmi les 10 premiers, le rang est déterminé par le cumul des mises :

Exemple : pour la 3^{ème} place : Parieur A : 15 000= 3 points ; Parieur B : 12 000= 2,4=3 points
La troisième place sera accordée au parieur A.

- Les 10 premiers au classement définitif, se partagent la somme de 5 000 000 FCFA, selon le tableau ci-dessous

Rang	Gains (FCFA)	Total distribué(FCFA)
1 ^{er}	2 000 000	2 000 000
2 ^e	1 000 000	1 000 000
3 ^e	500 000	500 000
4 ^e	300 000	300 000

5è au 10è	200 000	1 200 000
TOTAL		5 000 000

NB : les parieurs possédant des mises d'au moins 5000F et désirant participer au tirage, doivent marquer : « Tirage » sur les enveloppes.

Article 6 : lieu de paiement des gains

- Abidjan et banlieues : Siège de la LONACI
- Intérieur : Agences LONACI.
- Le 1^{er} : siège de la LONACI

Article 7 : conditions de participation

Le jeu est interdit aux mineurs (-18 ans), aux délégués commerciaux(ALR), chargés de clientèle, Chefs d'Exploitation(PLR), salariés de la LONACI ainsi qu'à toute personne impliquée dans l'organisation du jeu.

Article 8 : fin du jeu :

Le jeu prend fin, le **15 octobre 2017** ; les tickets validés après cette date ne participent pas au jeu.

Les gagnants sont informés par :

- téléphone,
- affichage dans les Agences LONACI
- Facebook (page PMU LONACI)
- site web: www.lonaci.ci

Article 9 : Publicité des gagnants

La LONACI se réserve le droit d'utiliser les images des gagnants à des fins publicitaires sur son site, et sa page Facebook.